

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE JARZE VILLAGES
DU 19 JANVIER 2017**

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf du mois de janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs MARCHAISON, HEUVELINE, CONGNARD, DRAPEAU, JOUSSAUME, ROUTIER, CHAPON, GIRAULT, LUCIEN, BERARDI, MONTANÉ, SAINTY , BEAUDOIN J.P, EDIN, de LA PERRAUDIERE, MAUXION, GOURDON, TOUPLAIN, GUILLEUX, TUFFIER, PRAIZELIN, RUQUIER, BELLARD, LERAY, LORION, LANDAIS, LINARD, PORTIER, BENESTEAU, CONSTANT, COYEAUD, BOURGEAIS, de ROCHEBOUËT, LAIR, BEAUDOIN P.

Absents excusés : Mr COURCELLE Michel donne pouvoir à Mr MAUXION Alain
Mme LEGRAND Nathalie donne pouvoir à Mr LUCIEN David
Mr FOURNIER Pascal
Mme DELORME Noëlla
Mr GOBEREAU Joël donne pouvoir à Mme SAINTY Michèle
Mme RAIMBAULT Emmanuelle
Mme VIERON Séverine
Mme GODOT Jocelyne
Mme QUELEN Maryvonne

Absents : Mr DINAND Fabrice
Mr ROBERT Didier
Mr MABIT Raymond
Mr LEMAI Sébastien
M. LEMEUNIER Grégory
Mme GOISLARD Véronique

Secrétaire de séance : Mme DRAPEAU Virginie

Observations sur le dernier compte-rendu : néant

1- ETUDES DE FAISABILITE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA SALLE DE SPORTS, GARDERIE PERISCOLAIRE ET CONSTRUCTION D'UNE DIXIEME CLASSE SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE JARZE

Madame le Maire présente les deux études de faisabilité (cf plans en annexe), établies par les cabinets d'architectes Lacroix et Grimaud et propose d'en retenir une afin de programmer les travaux pour 2017 et solliciter une subvention auprès de l'état dans le cadre de la DETR (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux).

PERISCOLAIRE	GRIMAUD	LACROIX
Salle activités	80	120
Salle activités	40.13	
Dortoir	25.55	60
Dortoir	17.68	
Dortoir	19.4	
Sanitaires	12	13
Placards	oui	oui
Placard ménage	2.07	
palier	17.12	
local VMC	4.78	
local rangement	5.95	
SAS	6.1	
Accessibilité	non (élévateur option)	oui (rampe)
	230.78	193
ESPACE EXTERIEUR	GRIMAUD	LACROIX
Cour		150
Auvent	6.4	
Jardin des petits	39	
Patio	58	
	103.4	150
CLASSE		
classe	64.3	60
sanitaire PMR	4.06	4
hall entrée	20.8	10
	89.16	74
Total bât. Périsco/classe (m²)	319.94	267
MONTANT HT (€)	GRIMAUD	LACROIX
bât.périscolaire	407 909.90 €	272 081.20 €
bât.périscolaire + option ménage/VMC	413 526.90 €	
bât.périscolaire + option + auvent	417 110.90 €	
classe	103 523.00 €	94 000.00 €
classe + sanitaire PMR	110 749.80 €	
SALLE DE SPORT	GRIMAUD	LACROIX
salle de sport 4,50 m ss poutre	124.4	358
salle de sport 9 m ss poutre	229.5	
<i>total surface sport (m²)</i>	353.9	358
sanitaires	4.7	
vestiaire 1 (WC/douche/vestiaire)		29
vestiaire 2 (WC/douche/vestiaire)		28
entrée	3.5	8
chaufferie		15
<i>total surface annexes (m²)</i>	8.2	80
Total extension Salle de Sport (m²)	362.1	438
MONTANT HT (€)	GRIMAUD	LACROIX
salle de sport	345 619.20 €	420 700.00 €
TOTAL	857 052.10 €	786 781.20 €
Honoraires archi (%)	8.5%	10.5%
Honoraires archi (€)	72 849.43 €	82 612.03 €
TOTAL après honoraires archi.	929 901.53 €	869 393.23 €

Décision du Conseil Municipal : par 38 oui et 1 non, le Conseil Municipal décide de retenir l'étude de faisabilité du cabinet d'architecture Lacroix.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à constituer et déposer le dossier de demande de subvention DETR.

2- COMMUNAUTE DE COMMUNES ANJOU LOIR ET SARTHE (CCALS)

2.1 Approbation de la charte de création de la CCALS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle doit procéder à l'approbation du projet de charte de création de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe.

L'objectif de la charte est l'expression du pacte communautaire qui lie les communes membres de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe. C'est un document engageant qui porte l'ambition de constituer un socle de principes partagés et de définir des modalités de fonctionnement admises par tous, et respectant les identités communales.

Pour garantir son caractère consensuel, le projet de charte doit être soumis, au cours du premier trimestre 2017, aux Conseils des communes fondatrices.

Le projet éventuellement, amendé sera ensuite soumis au vote du Conseil Communautaire qui devra l'approuver à la majorité des deux tiers.

La charte pourra ultérieurement faire l'objet de modifications, par le Conseil Communautaire, à la majorité des deux tiers.

Décision du Conseil Municipal : Après lecture du projet de la charte, la Conseil Municipal décide d'approuver la charte à l'unanimité.

2.2 Composition de la commission des impôts directs

Suite à la fusion des Communautés de Communes au 1^{er} janvier 2017, il devient nécessaire de procéder au renouvellement de la commission des impôts directs soit un membre titulaire et un membre suppléant pour Jarzé Villages.

Madame le Maire propose de nommer Mr CHAPON Dominique titulaire et Mme DRAPEAU Virginie suppléant.

Décision du Conseil Municipal : Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette nomination.

2.3 Commissions communautaires

Madame le maire présente les élus de Jarzé Villages inscrits dans les commissions communautaires :

Communes	dév Eco	Assainissement	Culture / Loisirs	Finances/ Mutualisation	Tourisme	Actions sociales Solidarité Pers. Âgées	Enfance Jeunesse	Petite Enfance	Urbanisme / Transports / Déplacements / Aménagement de l'espace	Environnement
Jarzé Villages	CONGNARD André JOUSSAUME Cédric COYEAUD Alain GOBEREAU Joël	CONGNARD André de LA PERRAUDIERE Bernard LAIR Gilles BEAUDOIN Jean-Pierre	GUILLEUX Michel BOURGEAIS Nathalie BENESTEAU Clarisse ROUTIER Claire	MARQUET Elisabeth BERARDI Marc	COYEAUD Alain BENESTEAU Clarisse CONSTANT Frédéric MARCHAISON Jean-Albert	PORTIER Joëlle MONTANE Sylvie LERAY Chantal	HEUVELINE Sylvie EDIN François BEAUDOIN Pauline MAUXION Alain	PORTIER Joëlle HEUVELINE Sylvie EDIN François SAINTY Michèle	MARQUET Elisabeth CHAPON Dominique GOBEREAU Joël TOUPLAIN Gérard	MARCHAISON Jean-Albert BEAUDOIN Jean-Pierre GOURDON Yves CHAPON Dominique

Date des commissions du mois de février :

Jeudi 9 février	Commission Economique	Durtal	18h30
	Commission Culture-Loisirs	Durtal	18h30
	Commission Petite Enfance	Seiches	18h30
	Commission Environnement	Seiches	18h30
	Commission Finances- Mutualisation	Tiercé	18h30
Jeudi 16 février	Conseil Communautaire	Seiches - Villa Cipia	18h30
Jeudi 23 février	Commission Actions sociales	Durtal	18h30
	Commission Tourisme	Durtal	18h30
	Commission Urbanisme	Seiches	18h30
	Commission Enfance-Jeunesse	Seiches	18h30
	Commission Assainissement	Tiercé	18h30

Madame le Maire propose de nommer :

- Mr EDIN François, membre titulaire à la CLECT,
- Mr de La Perraudière Bernard membre titulaire et Mme MARQUET Elisabeth membre suppléant au Syndicat mixte.

Décision du Conseil Municipal : Le Conseil Municipal accepte cette nomination à l'unanimité.

3- ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT LIÉ A LA CHARGE DU SERVICE COMMUN « AUTORISATION DU DROIT DES SOLS » (ADS)

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C

Rappel du cadre juridique des transferts de charges

Lors de chaque nouveau transfert de compétences, l'évaluation des charges transférées est obligatoire. L'évaluation des transferts de charges relève de la responsabilité de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) ;

- La CLECT doit rendre ses conclusions lors de chaque transfert de charges ;
- La CLECT propose un rapport. C'est aux conseils municipaux de fixer les évaluations à la majorité qualifiée requise au vu du rapport de la commission locale ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 22 mai 2014 relative à la mise en place de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Loir du 19 février 2015 approuvant la création du service commun d'instruction des autorisations des droits des sols,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Loir du 20 octobre 2016 approuvant l'adhésion au service commun d'instruction des autorisations des droits des sols de la commune déléguée de Beauvau

Considérant le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 17 novembre 2016 transmis à chaque commune,

Considérant que les conclusions de ce rapport doivent être entérinées par la majorité qualifiée des conseils municipaux, à savoir les deux tiers au moins des conseillers municipaux représentant plus de la moitié de la population totale du périmètre communautaire ou la moitié au moins des conseillers municipaux représentant les deux tiers de la population totale,

Décision du Conseil Municipal :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 17 novembre 2016 qui détaille la méthode d'évaluation des charges retenue et son impact sur l'attribution de compensation à compter de 2016.
- décide d'adopter les attributions de compensation respectives des communes à compter de l'exercice 2016 conformément à l'état récapitulatif précisé sur ledit rapport.
- Charge Madame le Maire de transmettre cette délibération au représentant de l'Etat et au président de la Communauté de communes.

4- ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LES RISQUES STATUTAIRES DES AGENTS AUPRES DU CENTRE DE GESTION

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Centre de Gestion peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département, qui le demandent, des contrats d'assurance le garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des article L 416-4 du code de communes et 57 de la Loi 84-53 suscitée ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents non titulaires.

Considérant l'intérêt que représente la négociation d'un contrat d'assurance groupe, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de rattacher la commune de Jarzé Villages à la consultation lancée par le Centre de Gestion pour la couverture des risques statutaires des agents à compter du 1^{er} janvier 2018, et de l'autoriser à signer la demande de consultation.

Caractéristiques de la consultation :

- Couverture de l'ensemble des risques statutaires pour les agents titulaires et non titulaires.
- Franchise de 30 jours cumulés avec abrogation pour les arrêts supérieurs à 60 jours, accidents du travail et maladies professionnelles sans franchise.
- Garantie des charges patronales (optionnelle).

Option : franchise de 10 jours fermes pour accident du travail et maladie professionnelle ; cette option devra nécessairement être associée à une proposition sans franchise pour ces deux risques.

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

5- SUBVENTION POUR UNE CLASSE DECOUVERTE DE L'ECOLE GEORGES MELIES DE BAUNE POUR LES ENFANTS DE LA COMMUNE DELEGUEE DE LUE-EN-BAUGEOIS

Madame le Maire propose de verser une subvention de 176 € à l'école Georges Méliès de Bauné, pour la participation à une classe découverte des enfants de la commune déléguée de Lué-en-Baugeois qui y sont scolarisés.

Ce montant correspond à 44 € x 8 élèves/2 puisque le SIRPES a déjà participé en partie au financement de cette classe découverte qui aura lieu du 15 au 19 mai 2017 en Normandie.

Décision du Conseil Municipal : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

6- INSTAURATION D'INDEMNITE D'ASTREINTE D'EXPLOITATION POUR UNE SEMAINE COMPLETE

Madame le Maire propose de mettre en place une indemnité d'astreinte d'exploitation hors intervention semaine complète pour les emplois de catégorie C de la filière technique titulaires stagiaires et agents non titulaires et de rémunérer les interventions.

Décision du Conseil Municipal : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

7- OUVERTURE DE CREDIT AU BUDGET COMMUNAL 2017

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du prochain budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit :

COMPTE	MONTANT
102296	1 560 €
21318-146	25 750 €
2188-146	5 700 €
21318-164	26 250 €
4581	160 €
4582	160 €

Décision du Conseil Municipal : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

8- AFFAIRES DIVERSES

➤ CRAC de la ZAC du Moulin à Vent de la commune déléguée de Beauvau.

Suite à la réunion du Conseil Municipal du 15/12/2016 et l'envoi du diaporama, Madame le Maire propose de revoir ce dossier afin de répondre à toutes les questions avant d'en délibérer lors de la réunion du 9 février 2017.

➤ ZAC Les Varennes de la commune déléguée de Chaumont d'Anjou
Mr BEAUDOIN propose d'engager une réflexion sur le lancement du projet qui comprend 13 lots à construire en 1 phase :

- faut-il attendre d'avoir un minimum de demandes pour lancer le projet ?
- faut-il lancer la commercialisation dès maintenant ?

9- INFORMATIONS DIVERSES

- 30/01/2016 : commission culture à 20h30 à Jarzé

- 26/01/2016 : commission espaces verts à 18h00 à Jarzé

➤ Eco pâturages : suite à la rencontre des élus avec une société qui propose un prêt de moutons pour la période de mai à novembre, une réflexion est lancée sur un projet d'éco pâturages qui permettrait d'entretenir « Les buttes du bassin de rétention de la Prée » sur la commune déléguée de Jarzé (coût annuel de 1 500 €), les « bassins de rétention » sur la commune déléguée de Beauvau et la station d'épuration de la commune déléguée de Chaumont.

➤ Villages fleuris : Mr Marchaisson informe que chaque commune devra obligatoirement disposer dans les deux ans, d'un plan de gestion différencié. Ce plan devra prévoir l'aménagement des espaces publics (zones perméables), la plantation d'arbres, la diminution des déchets verts (moins de haies à tailler) etc...

- 14/02/2016 : commission voirie à 20h30 à Jarzé

Changement de jour des réunions de Conseil Municipal de Jarzé Villages*, elles auront lieu dès le mois de février les 2^{èmes} lundis de chaque mois à 20h30, soit pour 2017 :

- | | |
|-------------------|---------------------|
| - 13 février 2017 | - 3 juillet 2017 |
| - 13 mars 2017 | - 11 septembre 2017 |
| - 10 avril 2017 | - 09 octobre 2017 |
| - 15 mai 2017 | - 13 novembre 2017 |
| - 12 juin 2017 | - 11 décembre 2017 |

* en raison des réunions de la CCALS, fixées le jeudi soir.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 13 février 2017 à 20h30.